



Procès-verbal du Bureau Directeur 5 décembre 2022 (visioconférence)

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, COURTOIS Eric, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, RIPERT Alain

Participant : Daniel SENELOZE, Franck MULLER, Guillaume JOLI (pour la partie Subventions/PPF), Franck CADEI

Absents : Carine MOREL, Patrick PEAN

Excusés : COLOMBANI Frédéric, Valérie CORDURI-DAVIET, Christine RENAUD, SINGLA Patrick

La réunion est ouverte à 19h15 sous la présidence d'Alain Ripert.

Trésorerie

Depuis plusieurs semaines, Daniel SENELOZE collabore, à titre de consultant, avec le service financier afin de travailler sur les constructions des budgets pour 2023 : modalités, méthodes de construction...

Chaque service et commission doit travailler sur ses budgets au plus près, ce qui permettra de faire une consolidation pour début janvier 2023. Le budget consolidé sera soumis au Bureau Directeur.

Pour rappel, chaque mois le service financier fournira un état aux services et commissions faisant apparaître le réalisé / prévisionnel et ce, afin de faire les ajustements nécessaires. Un état de la trésorerie sera affiché. Une consolidation simplifiée sera fournie au président de la ligue.

Nous avons tous les outils nécessaires pour faire des tableaux de bord ; seule la communication n'est pas faite.

CTI

Lors de la dernière réunion une affectation globale (part fixe et part variable) a été décidée.

Dernièrement des messages ont été émis par diverses personnes ; les responsables des différents piliers ont été informés et un COPIL doit être mis en place afin d'établir les orientations budgétaires.

Le pôle social a décidé de diviser le montant total par 11, en intégrant la part fixe et la part variable.

Pour le PPF, un mixte des deux est mis en place, avec une partie qui sera divisée et l'autre qui sera soumise à des critères.

Le PPF acte de répartir 40 % de la partie fixe aux comités ; pour la partie variable les critères seront mis en place.

Le pôle organisationnel : à destination seule de la ligue, avec la digitalisation (mise en place de MOCKS), et les actions de préformation afin de construire un ruban pédagogique

Le PPF Arbitrage : développement des écoles d'arbitrage.

Le pôle territorial, avec le groupement d'employeurs et le Beach : pas d'information ; l'étude d'opportunité concernant la mise en place d'un ou plusieurs GIE sera lancée en janvier.

Il est proposé de mettre en place un point spécifique lors du CA du 10 décembre, afin de traiter les différents points : COPIL d'une heure afin de finaliser

Les propositions du CTI devront être entérinées par le CA du 10 décembre 2022

Diminution des subventions / PPF

Les différentes personnes du PPF ont été averties quant au courrier de la région concernant les subventions.

Alain Ripert précise que nous fonctionnons sur l'année civile et les subventions 2022 n'ont toujours pas été versées (CR) ; la ligue fait donc une avance de trésorerie sur tous les sujets.

Pour l'année civile 2023 et compte tenu des baisses de subventions et des redistributions, nous aurons 107 500 € en moins sur le PPF.

- En 2024, la diminution sera de 172 000 €. Ces différents points doivent nous inciter à revoir le modèle économique du PPF. Le PPF étant un pôle important et essentiel au sein de la ligue mais il n'est pas unique pour autant.

Plusieurs points sont mis en avant :

- Mesurer le delta entre le réalisé et le prévisionnel
- Construire un budget 2023 au plus près de la réalité
- Il ne faut pas oublier la partie structurelle et organisationnelle pour l'avenir

Tous les services devront faire un effort, ceci afin que tous fonctionnent tout en répondant aux différents objectifs.

Hervé Kerneis précise qu'effectivement ce delta entre le prévisionnel et le réalisé doit être étudié ; il est important d'optimiser tous les services et d'avoir une vision globale. Le PPF ne peut, à lui seul, aider à ce nouvel équilibre.

A partir du 12 décembre, des réunions (en présentiel ou en visio) auront lieu afin de mettre en place les budgets 2023 par commissions et services et d'étudier au mieux les deltas entre les réalisés et les prévisionnels.

Franck Muller précise que les réalisés 2020 et 2021 ne sont pas probants suite aux années COVID ; quant à 2022, notamment sur le dernier trimestre, un transfert de charges est à prendre en compte (MAD transformées en embauche) ; en 2023, le coût sera plus élevé en charges salariales.

La référence de la construction des budgets est 2022.

Les budgets devront évoluer : faire les mêmes actions mais avec moins de financement (baisse de certains licenciés dans des catégories, baisse des adhésions des licences dirigeantes, ...).

La gestion des prélèvements fédéraux fait que nous faisons des avances de trésorerie plus importantes qu'habituellement.

La facturation n'est pas toujours faite dans les temps.

Tous les éléments doivent être pris en compte pour l'avenir.

Franck Cadei précise qu'effectivement, nous devons faire des économies mais nous devons aussi faire évoluer notre modèle économique afin d'augmenter nos recettes et ne pas restreindre nos objectifs. Le message à retenir est qu'actuellement une aide sur les services est possible mais le haut niveau n'est plus sujet à des soutiens financiers.

Guillaume Joli précise que le PPF est un pilier, que nous avons le devoir de continuer et de rayonner ; mais nous irons dans la direction que nous donnerons les élus. Nous devons effectivement trouver de nouvelles sources de financement afin de ne pas solliciter davantage les familles ou trop diminuer les budgets. Nous devons nous réinventer afin de pouvoir continuer.

Eric Courtois précise que les licenciés et les clubs ont besoin de savoir ce qu'apporte le PPF ; nous devons donc être très attentifs à ce que nous affichons (impacts indirects).

Les objectifs :

- Revoir la construction de nos budgets
- Faire évoluer notre modèle économique en étant force de proposition
- Le tarif des adhésions ligue

Franck Cadei précise qu'à ce jour l'état se désengage des structures du haut niveau et qu'il ne s'agit que d'un début. A terme, ce pourrait être nos emplois qui seront mis en péril.

Le blocage n'est peut-être pas que financier mais sur la manière de vendre notre discipline et nos différentes offres de pratique.

Franck Muller demande si une action politique ne pourrait pas être mise en place pour toutes les disciplines, toutes les ligues, en association avec le CROS ? A ce jour, nous sommes la seule région impactée par ce type de décision.

Il est important d'afficher les services offerts mais aussi la répartition du prix d'une licence (FFHB, Ligue, Comité) ; il faut que la communication soit mieux faite.

La présentation des budgets construits tôt, doit permettre de faire une meilleure communication, de mieux présenter les actions mises en place au cours de la saison.

L'optimisation des services : certaines tâches sont chronophages et le regroupement de certaines actions, notamment administratives, est sans doute à étudier.

Daniel Sénécloze précise que le travail qui est effectué depuis plusieurs semaines lui a permis de voir la complexité des différents travaux de la ligue. Cette vision n'est pas visible par les clubs ou les comités ; même si le site est riche, les structures ne le regardent pas toujours et celui-ci ne permet pas de voir l'ensemble des services mis en place.

Ressources Humaines

Delphine Boscagli, en congés maladie depuis un certain temps, a demandé une rupture conventionnelle, ceci afin que la ligue puisse s'organiser et se structurer et qu'elle puisse se rétablir. L'information a été envoyée aux membres du BD et aux salariés.

Le Bureau Directeur, à l'unanimité des personnes présentes accepte sa demande. La procédure sera donc lancée et un recrutement démarrera au plus tôt (compétences RH, juridiques, ...).

La fiche de poste a été examinée ces derniers jours et est cohérente avec les besoins ; un suivi

AG de juin 2023

Aucune candidature n'est enregistrée. Sur proposition d'Alain Ripert, il est proposé que le service communication prenne contact avec l'ancien CREPS de Voiron.

Le BD valide cette proposition.

Autres points

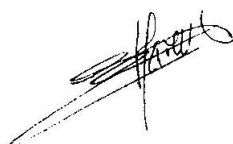
- Nous avons retrouvé le nombre de licenciés mais avec des recettes moindres (moins de dirigeants et moins de licenciés dans certaines catégories)
- Les finalités des intercomités masculins, par vote du BD (8 personnes sur 10), sont confiées au comité de la Loire.
- Le bail du CD63 n'est toujours pas signé à ce jour ; pour rappel les calculs proposés sont : au m² utilisé pour la partie location et taxe foncière (16.50 sur 100). Pour les charges : au prorata du nombre de salariés de chaque structure.
- Rappel la ligue et ses 3 sites sont fermés du 26/12/2022 au 31/12/2022
- Les interpôles à Bourg de Péage sont lancés : la convention a été signée
- CD03 : l'Assemblée Générale Extraordinaire devrait avoir lieu en janvier 2023. Les missions régaliennes peuvent être assurées par la salariée. La Direction Régionale est étonnée du retard pris concernant l'accès aux comptes. Il est important que la FFHB puisse alerter la préfecture du blocage mis en place par les anciens dirigeants du comité. Le service juridique de la FFHB a le dossier en main. Alain Ripert relance la FFHB sur ce point dès demain. A priori, la salariée a perçu son salaire de novembre.
- Le service Statuts et Règlementation demande la validation de licence blanche pour des mineurs (jeunes élus bénévoles qui œuvrent au sein de leur club d'origine mais qui jouent dans un club limitrophe par rapport au niveau de jeu)
 - ⇒ Le BD valide
- Sujet des clubs entre la Loire et la Haute-Loire : le député de la Haute-Loire a écrit à la FFHB afin que soient appliqués les textes de loi. Ce point reviendra sans doute auprès de la ligue
- Demande de l'achat d'un PC pour Rachel Idophon : elle sera étudiée la semaine prochaine, lors de l'étude des budgets, après échanges. Le CFA de Rachel ne donne pas la possibilité d'en avoir un. A date, le BD ne valide pas l'achat d'un PC tel que la demande est formulée. Une étude de la flotte doit être revue. Le suivi du matériel n'est pas optimum.
- CA du 10 décembre : il s'agit d'un moment plutôt convivial. Les personnes présentes n'ont pas de thématique particulière à aborder. Un COPIL CTI est à intégrer dans la matinée ; le reste sera une présentation de différentes informations à partager et à échanger.

Fin de la réunion à 21h30

Validation du Compte rendu (pour 10 votants) :

- Pour : 8
- Abstention : 0
- Contre : 0

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président

